



Ramassage des déchets compostables



Dès janvier 2024, vous pourrez vous procurer la vignette annuelle pour la récolte et le traitement des déchets alimentaires crus et végétaux (herbe, feuilles, branches, etc.) auprès du service des infrastructures ou en la commandant sur le site internet communal. Elle est obligatoire pour l'utilisation de récipients dès 80 litres et son prix est proportionnel au volume du récipient.

Les récipients de 80 litres et plus qui ne sont pas munis d'une vignette réglementaire ne sont pas récoltés. La vignette 2023 reste toutefois valable jusqu'à la fin du mois d'avril 2024.

Si vous êtes plusieurs ménages à rassembler vos déchets alimentaires crus dans un ou plusieurs contenants d'au moins 80 litres, une exonération du coût de la vignette peut être accordée, sur demande écrite et motivée.

lire suite au verso



Une benne à déchets de jardin est disponible à la déchèterie pour les quantités inférieures à 80 litres.

Les déchets de jardin peuvent aussi être déposés à la compostière de la Coulette à la Claire-aux-Moines, dans un box réservé aux habitant·e·s (facturation possible pour les grandes quantités).

Si vous n'utilisez pas du tout le système de récolte et de traitement des déchets alimentaires crus et des végétaux, vous êtes exempté·e de la vignette et de la taxe minimum.

EXEMPLES DE DIMENSIONS STANDARDS «TOUT COMPRIS » DES RÉCIPIENTS

Conteneurs rigides



Capacité (litres)	Largeur (cm)	Hauteur (cm)	Profondeur (cm)	Vignette CHF
80	45	98	53	40.-
120	50	100	55	60.-
240	58	110	74	120.-
360	67	111	88	180.-
720	130	125	85	360.-

Conteneurs souples



Capacité (litres)	Diamètre (cm)	Hauteur (cm)	Vignette CHF
120	47	71	60.-
160	55	69	60.-

Vous trouverez toutes les informations utiles dans l'agenda communal et sur le site internet communal b-e-l.ch.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter le service au 021 821 04 44 ou via infrastructure@b-e-l.ch